



**Par dépôt électronique seulement**

Le 15 mai 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Marie-Michelle Côté**  
Avocate  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : [cote.marie-michelle@hydroquebec.com](mailto:cote.marie-michelle@hydroquebec.com)

OBJET : Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Votre dossier : R-4333-2026  
Notre dossier : LTG08338 MMC

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), donne suite à sa lettre du 1<sup>er</sup> mai 2026 ([B-0022](#)).

Compte tenu de la décision procédurale de la Régie [D-2026-045](#) rendue le 5 mai 2026, le Distributeur n'a pas de commentaire additionnel à formuler en réponse à la lettre de Flumen du 29 avril 2026 ([C-Flumen-0009](#)), ainsi qu'à l'issue de la séance de gestion du 8 mai dernier à la Cour supérieure.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Marie-Michelle Côté*

**MARIE-MICHELLE COTÉ**, avocate  
MMC/jl